



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 12 septembre 2024
Date d'affichage : le 12 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du douze septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire.

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Julie Rabinand, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Eve-Lise Martin, Marc Guillot, Etienne Lanuzel, Emmanuel Lemercier, Sophie Maure, Daphnée Blay.

Pouvoirs : Jean-Claude Bonhomme a donné pouvoir à Soizic Leroux,
Adeline Masson a donné pouvoir à Christelle Ardouin,
Edern Picault a donné pouvoir à Jean-Paul Huou,
Céline Champenois a donné pouvoir à Agnès Amorim,
Guillaume Lafaye a donné pouvoir à Yannick Cerclé.

Absents : Michaël Roussel, Thibaut Onasch,

Sophie Maure est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/43 – Contractualisation d'un prêt

Afin de mener à bien la réhabilitation du presbytère, la commune a décidé de contracter un prêt de 650 000 €. 4 organismes bancaires ont été consultés : La Poste, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Banque des Territoires.

| sept-24 | Crédit Agricole | | Crédit Mutuel | | Banque Postale | | Banque des Territoires |
|-----------------------------|-----------------|--------------|---------------|--------------|----------------|--------------|------------------------------------|
| | 15 ans | 20 ans | 15 ans | 20 ans | 15 ans | 20 ans | 25 ans |
| Durée | 15 ans | 20 ans | 15 ans | 20 ans | 15 ans | 20 ans | 25 ans |
| Taux | 3,73% | 3,81% | 3,89% | 3,90% | 3,50% | 3,58% | Taux livret A + 0,4% |
| Coût intérêts | 201 654,68 € | 281 747,54 € | 208 691,20 € | 289 134,40 € | 189 273,51 € | 254 062,52 € | 216 684,00 € |
| Montant échéances annuelles | 56 776,96 € | 46 587,36 € | 57 246,08 € | 46 956,72 € | 55 884,16 € | 45 650,92 € | 2025 = 48 100 € 2049 = 26 624 € |
| Frais de dossier | 550€ | | 650€ | | 1 300€ | | 390€ |

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : décide de retenir l'offre de la Banque Postale qui comporte les caractéristiques suivantes :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 650 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2039

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 650 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/11/2024 , en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,50 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

ARTICLE 2 : autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette décision, et notamment à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait à La Chapelle-Launay,

Le 19 septembre 2024

La Secrétaire de séance,
Sophie Maure



Le Maire,
Michel Guillard



Accusé de réception en préfecture
214400335-20240926-2024-43-DE
Date de réception préfecture : 26/09/2024